



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

32230 LADEVÈZE-VILLE

DÉPARTEMENT DU GERS

☎ 05 62 09 37 43

mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

Séance du 21/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
17/03/2026Date d'affichage
17/03/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

24/03/2026

et publication du :

24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme FOURNET Carole, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie

Procuration(s) :

M. TOUATI Bruno donne pouvoir à Mme PERY Marielle

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s)** :

M. DUTREY Kévin, M. TOUATI Bruno

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. AIGUILLON Gauthier

Numéro interne de l'acte : DE_2026_07**Objet : Élection des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Liste de M. Jean-Claude FOURCADE : 10 voix (*dix voix*)

La liste de M. Jean-Claude FOURCADE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. Jean-Claude FOURCADE, 1er adjoint,
- Mme Marielle PERY, 2ème adjointe,
- M. Gauthier AIGUILLON, 3ème adjoint

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LADEVÈZE-VILLE
Le Maire,

Theye.s

